

Corbeil-Essonnes : la justice condamne les méthodes douteuses employées pour faire tomber Bruno Piriou

Deux personnes ont écopé de trois mois de prison avec sursis ce mercredi pour avoir recherché illégalement des informations sur des élus de la majorité afin de faire invalider l'élection du nouveau maire (DVG) de la ville Bruno Piriou, en juillet 2020. Entendu pour complicité, le conseiller municipal d'opposition (LR) Jean-François Bayle a lui été relaxé.



Dans cette affaire, c'est l'élection du nouveau maire (divers gauche) de Corbeil-Essonnes, élu en mars 2020 après des années de règne sans partage de la droite, qui était visée.

LP/Sébastien Morelli

Par Sébastien Morelli

Le 3 novembre 2021 à 18h46

« Il y a des constantes dans la vie locale de l'Essonne : on retrouve toujours, à un moment donné, un dossier qui met en cause la mairie de Corbeil-Essonnes », ironise le procureur devant le tribunal correctionnel d'Évry. Deux

personnes ont été condamnées ce mercredi pour avoir tenté de se renseigner, de manière illégale, sur les domiciliations fiscales de trois conseillers municipaux de la majorité qu'ils soupçonnaient de ne pas habiter à Corbeil. Objectif : faire annuler l'élection de Bruno Piriou (DVG) en 2020.

Une femme, travaillant à la direction départementale des finances publiques, a été condamnée à trois mois de prison avec sursis. Son beau-frère, Sophiane, un employé municipal, qui a soutenu l'ancien maire de Corbeil, Jean-Pierre Bechter (LR), a écopé de la même peine pour complicité. Un élu d'opposition, Jean-François Bayle (LR), qui comparaisait également pour complicité, a lui été relaxé.

Des recours en annulation rejetés par la justice

L'affaire est politique. Après la défaite de Jean-Pierre Bechter lors des municipales de 2020, Jean-François Bayle, qui s'était rallié à sa liste, a déposé un recours afin de faire annuler l'élection du nouveau maire, Bruno Piriou. Parmi les moyens invoqués, le fait que trois conseillers municipaux de la majorité n'habiteraient pas et ne seraient pas contribuables à Corbeil-Essonnes. Ces recours ont depuis été rejetés par le tribunal administratif puis par le Conseil d'État.



Corbeil-Essonnes, le 17 février 2020. Poursuivi pour complicité dans cette affaire, le conseiller municipal d'opposition Jean-François Bayle (LR) a été relaxé. LP/S.M.

Pour tenter de le prouver, l'élu a écrit à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne, qui ne lui a pas répondu. Il demande alors de l'aide à Sophiane, par ailleurs contractuel à la mairie de Corbeil-Essonnes. Sophiane décide de contacter sa belle-sœur, qui travaille à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne, pour qu'elle obtienne les informations.

« Une démarche purement militante, politique »

Cette dernière fait des recherches, mais ne peut accéder à ces données confidentielles. « C'est une erreur de ma part, a-t-elle reconnu à la barre. Je n'ai pas eu accès à ces informations et j'ai donc fait une capture d'écran pour lui montrer (à *Sophiane*) que je ne pouvais pas. » Selon elle, son beau-frère s'est montré très insistant. La jeune femme a ensuite fait appel à une amie travaillant à la CAF afin de lui trouver ces informations.

Sophiane confirme avoir fait ces demandes, mais exonère Jean-François Bayle : « Il ne m'a rien demandé affirme-t-il. C'était une démarche purement militante, politique. Je ne savais pas que c'était un délit. Le but c'était juste de confirmer des adresses pour ensuite faire un recours légal. » Il évoque aussi la crainte d'être licencié comme d'autres agents municipaux depuis le changement de maire.

Jean-François Bayle explique n'avoir pas été au courant. « Je cherchais juste des personnes habitant Paris et la Seine-Saint-Denis pour qu'elles écrivent à leur direction des finances publiques afin d'avoir les adresses de ces élus. J'avais demandé à Sophiane de m'aider. Faire autrement n'avait pas de sens puisque je devais transmettre ces informations au tribunal administratif et au Conseil d'État. Je me suis retrouvé associé à des conversations militantes sans avoir fait quoi que ce soit d'illégal. » « Concernant Monsieur Bayle, je n'ai pas d'élément au dossier montrant qu'il a donné des instructions à Sophiane de faire des recherches », concède le procureur, qui requiert une relaxe concernant l'élu.

Les séquelles du « système Dassault »

Le magistrat qualifie Sophiane de « donneur d'ordre, ne pouvant ignorer le caractère illégal de sa demande », et note à son sujet que « ce n'est ni la première fois ni la dernière que nous aurons un militant de l'opposition impliqué dans des pratiques d'extorsion ». Sophiane est détenu depuis mars dans le cadre d'une affaire de tentative d'extorsion. « Beaucoup de gens ont profité d'un certain système et manifestement, tout ça n'est pas terminé. C'est édifiant », ajoute le procureur.

Une allusion au « système Dassault », le milliardaire qui a été maire de Corbeil de 1995 à 2008 avant de passer la main à son très proche collaborateur, Jean-Pierre Bechter. Ce dernier a été condamné fin 2020 à deux ans de prison ferme, à effectuer avec un bracelet électronique, et cinq ans d'inéligibilité, pour achats de votes et financement illégal de campagne électorale, lors des municipales de 2009 et 2010. Il a fait appel.